

## Création d'un nouveau poste de « Référent-e Seniors régional-e » pour une durée de 3 ans

Lausanne, le 27 août 2020

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre de l'Assemblée générale d'automne, le Bureau de coordination soumet au vote des communes membres de Lausanne Région, le préavis relatif à la création d'un poste de « Référent-e Seniors régional-e », en tant que projet pilote.

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la création d'un nouveau poste de « Référent-e Seniors régional-e » dans le but de soutenir les 27 communes membres à promouvoir une politique en faveur des aînés permettant :

- une retraite active en valorisant le savoir-faire des seniors qui souvent possèdent du temps, de l'expérience et qui ont envie de s'investir dans des projets,
- un réseau social en favorisant la création de liens entre les seniors, leur communauté et leur quartier pour empêcher l'isolement et la solitude.

### 2. Contexte

A fin 2016, sur demande de ses communes membres, Lausanne Région s'est dotée d'une commission Senior. Sa principale mission était d'analyser de manière approfondie la politique des seniors dans les 27 communes.

Un mandat a été donné à la Haute Ecole de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL) pour établir un état des lieux des prestations existantes en faveur des seniors de la région et pour établir un diagnostic de la situation<sup>1</sup>. Ce mandat a été cofinancé par l'Etat de Vaud qui a estimé que l'analyse de la politique des seniors dans les 27 communes de la région lausannoise revêtait un intérêt cantonal.

Le résultat de cette étude a été présenté lors d'une Journée de réflexion, organisée le 20 mars 2019, sur le thème « Politiques publiques : la place des seniors dans nos communes ». Cet évènement a réuni près de 120 personnes, des élus communaux et des professionnels de la branche des seniors. Ce public a eu l'occasion de discuter du rapport de la HETSL et de s'exprimer sur son contenu.

Ce qui est ressorti principalement de ce débat est que, bien que les municipalités soient toutes intéressées par la question des seniors et leur intégration dans le tissu social, peu sont celles qui ont inscrit ce thème dans leur programme de législature. La gestion au quotidien des affaires communales laisse peu de temps disponible pour une politique des seniors, non encore réglée par le Canton (exception faite du « plan canicule »).

<sup>1</sup> Rapport de la Haute Ecole de travail social et de la santé, « Analyse de la politique d'action sociales en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région », mars 2019, disponible sous :

[www.lausanneregion.ch/seniors-intergenerations/les-seniors/projet-pilote-regional/](http://www.lausanneregion.ch/seniors-intergenerations/les-seniors/projet-pilote-regional/)



### 3. Définition et objectifs du projet

La Commission Seniors a identifié cinq axes principaux de la politique publique des Seniors. Il s'agit de :

- **Fournir aux communes des propositions d'actions à mener au niveau local**  
Les communes devraient pouvoir bénéficier de conseils professionnels afin de mener une politique locale répondant aux besoins des seniors.  
De nombreux avis émis durant la Journée du 20 mars 2019 proposent de s'adjoindre les compétences d'un « spécialiste régional » afin d'accompagner les communes dans leur réflexion.
- **Coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes**  
Le rapport de Lausanne Région met en évidence les disparités entre les communes en matière d'offres aux seniors, ces dernières variant fortement tant en quantité qu'en qualité. Des collaborations entre les communes permettraient de développer certaines actions à l'échelon intercommunal, voire régional.  
Des actions pourraient être élaborées, puis présentées « clé en main » aux communes. Ces dernières auraient alors le choix de mettre en œuvre une ou plusieurs d'entre elles, et ce en collaboration avec d'autres communes.
- **Etablir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs**  
La consolidation et la pérennisation de l'offre existante en faveur des seniors est primordiale. Aujourd'hui le risque d'essoufflement des groupes bénévoles est avéré puisque bon nombre d'associations ont déjà disparu au cours des dernières années. C'est pourquoi, tisser des liens durables entre les communes et leurs associations de seniors, via un soutien tangible, permettra de maintenir ce qui constitue en grande partie le terreau de la vie locale.  
Il est à relever que l'engagement des nombreuses associations, en plus du rôle social qu'elles jouent, offrent des prestations de qualité qui certainement évitent à la communauté d'autres coûts.
- **Centraliser l'information**  
Une centralisation de l'information concernant les prestations aux aînés s'avère être indispensable pour s'assurer une vision globale des prestations et du réseau des acteurs concernés.
- **Assurer une coordination entre les politiques publiques cantonales et communales**  
Plusieurs avis ont aussi été exprimés en faveur d'une coordination avec la politique menée par le Canton.

Pour répondre aux besoins des communes sur la base de ces cinq points, Lausanne Région se propose aujourd'hui de démarrer un travail de fond via un accompagnement personnalisé pour chaque commune, incluant des collaborations intercommunales.

Si beaucoup reste à faire pour répondre aux défis d'une société nombreuse et de longue vie, il semble évident qu'une stratégie collective soit à la fois indispensable et difficilement réalisable sans tenir compte des spécificités locales.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir faire appel à des ressources humaines spécifiques, d'où le besoin de doter la Région d'un-e « Référent-e Seniors régional-e ». Cette personne sera



le contact direct des municipalités désireuses d'améliorer leur offre aux seniors ou souhaitant mutualiser leurs forces avec d'autres communes voisines.

Il est à noter que la Ville de Lausanne a créé, en août 2019, un poste de « délégué aux seniors ». Dans le cadre des échanges récents entre la Ville de Lausanne et Lausanne Région, il ressort que le poste de délégué lausannois et le poste qui fait l'objet du présent préavis, soit le Référent-e Seniors régional-e, sont complémentaires et qu'une synergie est nécessaire pour mener une politique viable à l'échelon régional. La Ville de Lausanne accorde de ce fait tout son soutien à la mise en place du poste régional.

#### **4. Mise en œuvre du projet-pilote « Référent-e Seniors régional-e »**

La/le Référent-e aura pour mission d'œuvrer pour nos 27 communes membres et de préparer le terrain afin de soutenir les autorités communales dans le choix et dans la mise en œuvre des actions destinées aux aînés.

Essentiellement, il/elle aura pour mission de :

- Conseiller les communes désireuses de mettre en œuvre des actions (préparation de rapports ou d'argumentaires) ;
- Une prise de contact avec les associations et les groupes existants dans les communes pour consolider leurs prestations aux seniors, voire de développer leur offre pour l'étendre aux communes avoisinantes ;
- Tisser des liens entre les associations et leurs communes (s'ils sont inexistantes) ;
- Développer des projets ad hoc ;
- Centraliser l'information et créer une plateforme pour les retraités actifs ;
- Se coordonner avec le Canton.

#### **5. Financement et durée du projet-pilote**

Lausanne Région propose de mener un projet-pilote d'une durée de 3 ans. Il s'agira de fixer les objectifs annuels, ainsi que ceux à atteindre d'ici la fin de la période pilote. Ces objectifs seront accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer si les actions entreprises seront concluantes.

##### **Participation de l'Etat de Vaud**

L'Etat de Vaud, via la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a manifesté son adhésion au projet-pilote tel que formulé ci-dessus. De plus, il a d'ores et déjà exprimé son soutien à participer, à la moitié des frais engendrés par l'engagement sur trois ans du/de la Référent-e seniors régional-e.



Lausanne Région estime les coûts du projet-pilote de la manière suivante :

Libellé	Salaire annuel brut* (à 100%)	Salaire annuel* brut (à 80%)	Coûts annuels liés aux projets	Participation annuelle de Lausanne Région	Participation annuelle de l'Etat de Vaud
Poste de Référent-e	CHF 140'000.-	<b>CHF 112'000.-</b>		CHF 56'000.-	CHF 56'000.-
Organisation et frais de projets (ex. site web, manifestations, autres)			CHF 70'000.-	CHF 35'000.-	CHF 35'000.-
<b>Total par année</b>		CHF 112'000.-	CHF 70'000.-	<b>CHF 91'000.-</b>	<b>CHF 91'000.-</b>

\*y.c. 27% de charges sociales employeur

Coûts par année : **CHF 182'000.-** / coûts sur 3 ans : **CHF 546'000.-**

#### Répartition des coûts 50%:

- Canton : CHF 91'000.- par an / **CHF 273'000.- sur 3 ans**
- Lausanne Région : CHF 91'000.- par an / **CHF 273'000.- sur 3 ans**

#### Impact sur les cotisations :

Il est proposé de prélever, pour l'année 2021, le montant de CHF 30'000.- de la réserve Intergénération. Pour la création de ce poste, le solde de la charge pour Lausanne Région se monte, pour 2021, à CHF 61'000.- et sera prélevé sur les cotisations, Ceci équivaut à une participation de 20 ct par habitants.

## 6. Echéances

- Octobre 2020 : Validation par l'Assemblée générale de Lausanne Région
- Novembre 2020 – mars 2021 : travaux préparatoires (affiner le projet-pilote au travers de la commission Seniors et son groupe de travail)
- Mars 2021 : recrutement du Référent-e seniors régional-e
- Avant décembre 2023 : évaluation et décision sur la suite.



## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, le Bureau de coordination propose à l'Assemblée générale de Lausanne Région de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

1. D'accepter la création d'un poste de référent-e seniors régional-e (à 80%) pour une durée déterminée de 3 ans, et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes de l'année 2021 ;
2. D'accorder la somme de CHF 70'000.- pour l'organisation et les frais de projets ;
3. De prendre acte que la moitié des charges salariales (CHF 56'000.-) et d'organisation et frais de projet (CHF 35'000.-), soit un montant estimé à CHF 91'000.- sera pris à charge par l'Etat de Vaud ;
4. D'accepter de prélever un montant annuel de CHF 30'000.- de la réserve Intergénération ;
5. D'accepter d'imputer aux Communes membres une cotisation correspondant à 20 cts par habitants pour le financement de ce projet-pilote.

Pour le Bureau de coordination

Gustave Muheim  
Président

Alessia Radaelli  
Secrétaire générale

Lausanne, le 27 août 2020